

## Liste des délibérations examinées en séance du Conseil Municipal du vendredi 9 juin 2023

Le vendredi 9 juin 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 30 mai 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

**Secrétaire** : Mme Rosa MACEIRA

**Présents** : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDLHADJELA, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Mohamed ANAJJAR, M. Hervé ZILBER, Mme Virginie SALIBA, M. Bankaly KABA, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

**Représenté** : M. Pierre LALISSE par M. Jean-Louis MARSAC

**Absent excusé** : -

**Absent** : -

Le Conseil Municipal est réuni en Mairie – Salle des Mariages.

M. le Maire procède à l'appel et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales(CGCT) était remplie

Mme Rosa MACEIRA est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT)

### 1/ *Conseil Municipal*

#### Désignation des délégués suppléants en vue de l'élection des Sénateurs

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Electoral et notamment ses articles L 283 à L 293 et R 131 à R 148,

VU le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU l'arrêté de M. le Préfet du Val-d'Oise n°2023-068 du 23 mai 2023 fixant le nombre des délégués des conseils municipaux et des suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin applicable pour les communes du département du Val-d'Oise en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023,

VU la circulaire ministérielle NOR :IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

CONSIDERANT que M. le Maire a désigné, sur présentation de Mme TOUNGSI-SIMO Cécilia – Conseillère Départementale, Mme DIALLO Fatoumata, née le 04/08/1983 à Sarcelles (Val d'Oise - France) pour la remplacer lors de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023,

CONSIDERANT que le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : M. Maurice BONNARD, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES, Mme Sabrina MORENO, Mme Marine MACEIRA,

CONSIDERANT que le Conseil municipal doit élire 9 délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu le 24 septembre 2023,

CONSIDERANT qu'avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté que 2 listes de candidats avaient été déposées :

- Liste : Villiers-le-bel pour tous ;

- Liste : Ma Voix Ma Ville.

PROCEDE à l'élection, sans débat au scrutin secret, des 9 délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs :

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats de l'élection

a. Nombre de conseillers présents et représentés	<b>35</b>
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	<b>0</b>
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	<b>35</b>
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	<b>0</b>
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	<b>0</b>
f. Nombre de suffrages exprimés [c - (d + e)]	<b>35</b>

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre <b>décroissant</b> des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de suppléants obtenus
<b>Villiers-le-bel pour tous</b>	28	8
<b>Ma Voix Ma Ville</b>	7	1

M. le Maire a ensuite proclamé élus suppléants :

Nom et prénom de l'élu (e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l'élu(e)
Mme GILLES Lilia, Magloire	Liste Villiers-le-bel pour tous	Suppléant
M. KOUME Mamoudou	Liste Villiers-le-bel pour tous	Suppléant
Mme JEAN Lydia	Liste Villiers-le-bel pour tous	Suppléant
M. MABONZO Jean, Gérard	Liste Villiers-le-bel pour tous	Suppléant
Mme ELASSRIOUI Samia	Liste Villiers-le-bel pour tous	Suppléant
M. BAUER Roland, Louis, Michel	Liste Villiers-le-bel pour tous	Suppléant
Mme LAROCHE Danielle, Emilienne,	Liste Villiers-le-bel pour tous	Suppléant
M. BEDE Jérôme, Antoine, Henri, Jean	Liste Villiers-le-bel pour tous	Suppléant

Mme BENALI Fatima	Liste Ma Voix Ma Ville	Suppléant
-------------------	------------------------	-----------

Dans les communes de 9 000 habitants et plus, le maire a rappelé que les délégués de droit présents doivent faire connaître au bureau électoral, avant que la séance ne soit levée, la liste sur laquelle seront désignés les suppléants qui, en cas d'empêchement, les remplaceront. Il a aussi indiqué que si un conseiller municipal a également la qualité de député, sénateur, conseiller régional, conseiller départemental, conseiller à l'Assemblée de Martinique, conseiller territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon ou membre d'une des assemblées de province de Nouvelle-Calédonie, son remplaçant doit faire connaître selon les mêmes modalités la liste sur laquelle sera désigné son suppléant.

Les conseillers municipaux présents ont fait connaître la liste sur laquelle seront désignés, en cas d'empêchement avéré, leurs suppléants pour participer à l'élection des sénateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Le Maire,  
Jean-Louis MARSAC



14 JUIN 2023